

## Ecole doctorale Droit

# RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT DU 11 AVRIL 2024

---

### Présent.e.s et représenté.e.s :

- Directeur de l'école doctorale : M. RADÉ
- Directrice adjointe de l'école doctorale : Mme PONTTHOREAU
- Représentant.e.s des unités de recherche : M. AUZERO, M. BLOCH (P), Mme BONIS, Mme GUERLAIN (représente M. LAURENT), M. HOURQUEBIE, M. NIQUEGE (P), M. PIETTE (P) (représente M. MARIE), Mme BRADBURN (représente Mme SAUTONIE-LAGUIONIE)
- Personnalités extérieures : M. DEREPA, Mme FAYET (P), M. HANSENNE, Mme HUSSON-ROCHCONGAR (P)
- Représentante BIATSS : Mmes BERGEROT et HUBERT (P)
- Représentant.e.s des doctorant.e.s : MM. GONZALEZ et JANIN, Mmes LEKLOU et ROSSIGNOL

### 1. Approbation du procès-verbal du 13 juillet 2023.

2. Attribution du prix de thèse de l'école doctorale Droit à M. Yoann Nabat, docteur à l'ISCJ, sous la direction de Mme Peltier.

3. Désignation du candidat représentant l'ED Droit pour le prix de thèse 2024 de l'université de Bordeaux. La thèse de Mme Yaodia Sénou-Dumartin, docteure au CERCCLÉ sous la direction de M. Hourquebie, a été choisie pour représenter l'ED Droit au prix de thèse SHS de l'université de Bordeaux.

### 4. Demandes ADT et HDR :

- avis favorable du conseil à la demande ADT de M. Monceau.
- avis défavorable du conseil à la demande ADT de M. Lauraire.
- avis favorable du conseil à la demande HDR de Mme Kaidi-Veillon.

### 5. Présentation du budget et des dépenses 2023

Dotation 2023 : 10 432€ + 1200€ (remboursement 4 mobilités annulées) = 11 632€	Dépenses	%
Subventions aux doctorants et association	4 034 €	34,7 %
Subventions aux UR	2 700 €	25,7 %
Prix de thèse 2023 de l'école doctorale	1 183 €	10,2 %
Formations	884 €	7,6 %
Séminaire mobilité	654 €	5,6 %
Audition des candidats aux contrats doctoraux	465 €	4,0 %
Cérémonie du doctorat (marquage 200 écharpes)	456 €	3,9 %
Conférence du président de l'ordre des avocats au CE et à la cour de cassation	334 €	2,9 %
Nettoyage 18 toges	306 €	2,6 %
Goodies pour la réunion de rentrée	301 €	2,6 %
Café	35 €	0,3 %
Total des dépenses	11 352 €	100 %

## 6. Point sur les réinscriptions administratives et procédure modifiée du CSI

La procédure de réinscription en thèse fait l'objet d'une modification importante et le changement est opérationnel dès la rentrée 2024-25.

La procédure des comités de suivi a été modifiée et entièrement dématérialisée par le collège des écoles doctorales dans le but d'harmoniser les rapports des huit écoles doctorales.

Les comités de suivi devront se tenir, comme les autres années, jusqu'au 30 juin.

## 7. Modifications du règlement intérieur

M. Radé rappelle que le RI retranscrit de manière la plus précise possible les pratiques pour les usagers, enseignants et doctorants. C'est la raison pour laquelle il est modifié périodiquement, ainsi que pour tenir compte de l'évolution des pratiques décidées au sein du CED pour les huit écoles doctorales.

- Le règlement intérieur est donc modifié suite à la nouvelle **procédure de réinscription** et concerne l'article 11 sur la durée du doctorat

*Le calendrier des réinscriptions est défini chaque année par le chef d'établissement, sur proposition du collège des écoles doctorales.*

*« Lorsque la direction de la thèse est défavorable à la réinscription en thèse et que la direction de l'école doctorale envisage de ne pas proposer cette réinscription, l'école doctorale en informe le doctorant par un courrier adressé en recommandé avec demande d'avis de réception ainsi que par mail. Ce courrier comprend l'avis motivé de la direction de la thèse et mentionne la possibilité de saisir la commission recherche du conseil académique dans un délai de 15 jours pour obtenir un second avis, selon les modalités fixées par le collège des écoles doctorales. Lorsqu'à l'expiration de ce délai le doctorant n'a pas valablement saisi la commission recherche, ou après l'avis rendu par la commission recherche lorsque celle-ci a été valablement saisie, la direction de l'école doctorale prend sa décision de proposer ou non la réinscription. La décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement, qui notifie celle-ci au doctorant »*

- Le **CSI** : les comités de suivi sont mis en place dès la première année de thèse préalablement à la procédure de réinscription. *Les doctorants qui soutiennent leur thèse avant le 31 décembre de leur dernière année d'inscription ne se réinscrivent pas en thèse et n'ont pas à organiser de comité avant de soutenir leur thèse.* Le directeur de l'école doctorale peut autoriser la tenue de comités en dehors de cette période, sur demande motivée du doctorant, *notamment lorsque la soutenance de la thèse, prévue avant le 31 décembre, n'a pas pu avoir lieu et qu'une réinscription a été sollicitée pour une année supplémentaire.*

La mention *réservée* est rajoutée sur l'avis formulé du rapport (favorable ou défavorable ou *réservé*).

- **HDR/ADT**, deux précisions rajoutées :

- *Les candidats autorisés par l'école doctorale à présenter une demande d'habilitation à diriger des recherches sont de plein droit autorisés à diriger une thèse.*
- *L'autorisation d'inscription à l'HDR vaut autorisation à diriger une thèse (ADT).*

## Approbation des modifications du règlement intérieur par le conseil.

## 8. Point sur les contrats doctoraux : dotation supplémentaire de 3 contrats doctoraux LPR

L'ED reste sur le contingent de dix contrats doctoraux + les trois contrats supplémentaires destinés à lutter contre la précarité en SHS (les 7 CD attribués à l'établissement sont répartis sur les 3 écoles doctorales SHS de l'UB).

La procédure d'attribution est identique à celle de l'année précédente.

## 9. Demandes de subvention

Demandeur	Motif de la demande	Date et lieu	Montant demandé	Montant accordé par l'UR OU coût de la manifestation UR
<b>AMBROSI Mathilde</b> <b>CERCACLE</b>	<p><b>Colloque international organisé par la Public Law Conference</b></p> <p><u>Objectif</u>: cette conférence vise à réunir des professeurs et doctorants spécialisés en droit public afin d'engager des discussions sur le sujet « Droits, devoirs et pouvoirs ». Le thème vise à échanger sur les différentes traditions juridiques et blocs conceptuels du droit public.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Le soin pénalement ordonné</i> »</p> <p><u>Directrice de thèse</u> : MC. Ponthoreau</p> <p><u>Communication</u> « <i>The Oath of Office in the United States of America: Real Duty or Simple Formality ?</i> »</p>	2 au 5 juillet 2024 à Ottawa	<b>300 €</b>	300 €
<b>BARILLÉ Pierre</b> <b>CERCACLE</b>	<p><b>Colloque The Future of Public Law: Resilience, Sustainability, and Artificial Intelligence - The International Society of Public Law (ICON.S) 10th Annual Conference.</b></p> <p><u>Objectif</u>: l'association ICON.S (The International Society of Public Law) est aujourd'hui, probablement, la société savante la plus active en droit public, regroupant des chercheurs du monde entier. L'objectif est de partager mes recherches et les confronter à des spécialistes internationaux.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Les mutations du principe d'indivisibilité de la République, vers un nouveau droit constit. infra-territorial</i> »</p> <p><u>Directeur de thèse</u> : F. Mélin-Soucramanien</p> <p><u>Communication</u> « <i>The time has come to recognise the shadows of the colonial period, even if it was not devoid of light</i>": <i>The Never-Ending Challenge of Colonial Memory in France</i> »</p>	7 au 11 juillet 2024 à Madrid	<b>250 €</b>	250 €
<b>BEJERMI Aya</b> <b>IRM</b>	<p><b>Séjour de recherche</b> en Égypte pour une courte durée</p> <p><u>Objectif</u>: terminer mes recherches initiées et m'assurer d'avoir épuisé toutes sources dans le but de soutenir fin 2024/début 2025</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Le soin pénalement ordonné</i> »</p> <p><u>Directrice de thèse</u> : L. Guerlain</p>	19 mai au 18 juin 2024 au Caire	<b>200 €</b>	200 €
<b>BOUSQUET Marina</b> <b>IRM</b>	<p><b>Summer School 9th GERN Summer School – Crime and Responses to Crime: Consensus or Conflict ?</b></p> <p><u>Objectif</u>: permettre à des doctorants de l'Europe entière de se retrouver pour échanger sur leurs travaux. L'objectif est de présenter nos travaux. Cette Summer School doit déboucher sur la publication des contributions dans les GERN Paper Research Series, ce qui sera ma première publication d'article.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Intervenir militairement au nom des femmes : une analyse comparée entre la France et les Etats-Unis</i> »</p> <p><u>Direction de thèse</u> : A. Schu et M. Paoletti</p> <p><u>Communication</u> « <i>Military interventions and gender-based crime - The case of gender-apartheid</i> »</p>	3 au 5 avril 2024 au Marc Bloch Center à Berlin	<b>200 €</b>	400 €
<b>CRICHI Emma</b> <b>CERCACLE</b>	<p><b>5è colloque annuel de droit comparé Démocraties représentatives et forme de participation</b></p> <p>organisé par le Comité des Jeunes Constitutionnalistes de l'Association d'études sur le droit et la justice constitutionnels « Gruppo di Pisa »</p> <p><u>Objectif</u>: ce séminaire vise à analyser et explorer, dans une perspective comparative, la manière dont la participation et démocraties représentatives évoluent au XXIe siècle, en appréhendant les problèmes inhérents à ces changements et les perspectives.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Les Civic Tech et l'évolution des relations entre gouvernants et gouvernés</i> »</p> <p><u>Directeur de thèse</u> : CE. Sénac</p> <p><u>Communication</u> « <i>La dualité du concept des Civic Tech : entre performance de l'action publique et promesse d'un renouveau démocratique</i> »</p>	20 mars 2024 à Milan	<b>210 €</b>	215 €

GONI Kassandra CERCCLÉ	<p><b>5è colloque annuel de droit comparé « Démocraties représentatives et forme de participation »</b></p> <p><u>Objectif</u> : le colloque se veut l'occasion d'analyser et d'explorer, dans une perspective comparative, la manière dont la participation et démocraties représentatives évoluent au XXIe siècle.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>L'article 66 de la Constitution du 4 oct. 1958</i> »</p> <p><u>Directeur de thèse</u> : F. Hourquebie</p> <p>Mme Goni anime les débats.</p>	20 mars 2024 à Milan	<b>210 €</b>	215 €
JANIN Victor IRM	<p><b>Séminaire au collège de France « Les métaphores dans le droit »</b></p> <p><u>Objectif</u> : participer à des échanges autour de la pensée juridique dans le cadre du séminaire organisé par le PR Dario Mantovani</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Les essais juridiques face aux manuels de droit. Une histoire intellectuelle du droit à travers les formes littéraires des juristes français (1804-1939)</i> »</p> <p><u>Directeur de thèse</u> : N. Hakim</p> <p><u>Communication</u> « <i>Les métaphores chez Emmanuel Levy</i> »</p>	30 avril, 15 et 29 mai 2024 au Collège de France	<b>150 €</b>	150 €
	<p><b>Semaine intensive à Science Po Paris</b></p> <p><u>Objectif</u> : discuter d'approches nationales et internationales autour du droit et de l'histoire du droit.</p> <p><u>Communication</u> « <i>L'approche littéraire du droit est-elle utile pour les juristes français ?</i> »</p>	10 au 14 juin 2024 à Science Po Paris	<b>50 €</b>	50 €
LAUGEL Grâce ISCJ	<p><b>Congrès international francophone de l'agression sexuelle</b></p> <p><u>Objectif</u> : présenter l'avancement de mes recherches théoriques et de mes connaissances pratiques, rencontrer du public scientifique connaisseur de mes travaux de recherche</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Le soin pénalement ordonné</i> »</p> <p><u>Directrice de thèse</u> : V. Peltier</p> <p><u>Communications</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « <i>Consommateurs de pédopornographie et passage à l'acte : quels risques et quelles prédictions ?</i> »</li> <li>- « <i>La prévention et la répression de la pédopornographie : enjeux, difficultés et solutions au prisme du modèle de la Commission européenne</i> »</li> </ul>	3 au 7 juin 2024 à l'université de Lausanne	<b>165 €</b>	165 €
MILLION Maxime CERCCLÉ	<p><b>5è colloque annuel de droit comparé Démocraties représentatives et forme de participation</b></p> <p><u>Objectif</u> : ce séminaire vise à analyser et à approfondir le fait que la participation un rôle central dans la démocratie représentative. Un rôle qui doit cependant être examiné avec attention, compte tenu des innovations plus ou moins récentes en matière de démocratie participative.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Les assemblées citoyennes. Étude comparée de la démocratie délibérative franco-irlandaise</i> »</p> <p><u>Direction de thèse</u> : MC. Ponthoreau et CE. Sénac</p> <p><u>Communication</u> « <i>La réhabilitation du référendum par la démocratie délibérative. L'exemple des assemblées citoyennes</i> »</p>	20 mars 2024 à Milan	<b>210 €</b>	215 €
MILLION Maxime CERCCLÉ	<p><b>New and emerging voices in constitutional law</b></p> <p><u>Objectif</u> : Ce colloque vise à permettre aux jeunes chercheurs d'acquérir de l'expérience dans la présentation de leurs travaux,</p> <p><u>Communication</u> « <i>New legal remedy, new voice as a constitutional actor. The introduction of the Priority Question of Constitutionality (QPC) or the constitutional awakening of the citizen</i> »</p>	13 mars 2024 à University College à Dublin	<b>155,90 €</b>	156 €
CERCCLÉ	<p><b>Journée d'étude Le processus constituant chilien : entre échec et relance</b></p> <p>Cette journée d'étude a pour objectif de faire le bilan sur le processus constituant chilien qui s'est déroulé entre 2019 et 2023 et s'inscrit dans le cadre du projet de recherche pluriannuel « CASA : le Chili face à son avenir », financé par le département DETS et la MSH Bordeaux. Le Chili a connu un processus unique au monde avec, pour la première fois dans l'histoire mondiale, l'élection d'une assemblée constituante paritaire. Néanmoins, ce processus n'a pas permis d'aboutir à l'adoption d'une nouvelle Constitution. La journée d'étude cherche à déterminer si les causes de cet échec sont propres au cas chilien ou si, au contraire, elles peuvent être extrapolées.</p> <p><u>Intervenants</u> : C. Cerda-Guzman, É. Dubesset, P. Gervier et autres.</p>	8 et 9 février 2024 à l'UPPA	<b>300 €</b>	6 871€

	Communication d'Hector Gonzalez « Regard français sur la critique de la longueur des projets de Constitution »			
<b>CRDEI et CERCCLÉ</b>	<p><b>Journée d'étude L'écriture des constitutions en période de guerre civile</b></p> <p>Cette journée d'étude sera l'occasion d'examiner les enjeux de l'écriture des constitutions en période de guerre civile. Pour répondre à la complexité du lien entre la guerre civile et la constitution et face à la multiplicité des causes de guerres civiles, l'analyse associe plusieurs champs disciplinaires. Seront ainsi mobilisés la science politique, le droit et l'économie.</p> <p><u>Intervenants</u> : J. Ancelin (docteur 2014), AH. Bertana (doctorante), E. Baranets (docteur 2015), F. Hourquebie, F. Mélin-Soucramanien, A. Schu, Y. Sénou-Dumartin (docteur 2023), AM. Tournepiche et autres.</p> <p><u>Communication</u> de Julien Monnet « Le rôle de l'armée dans le cas de l'écriture des constitutions en période de guerre civile »</p>	11 avril 2024 amphi Asselain à Pessac	<b>300 €</b>	4 022 €
<b>CERCCLÉ et CRDEI</b>	<p><b>Les 20 ans de la charte de l'environnement</b></p> <p>Cette manifestation scientifique s'emploie à porter un nouveau regard sur cette Charte de 2004 qui est à la confluence du droit constitutionnel, du droit de l'environnement et du droit des libertés fondamentales.</p> <p><u>Intervenants</u> : CM. Alves, C. Cerda-Guzman, H. Delzangles, F. Savonitto, D. Szymczak, F. Mélin-Soucramanien et autres.</p> <p><u>Communication</u> de Sara Aouiss « Les dispositions inexploitées »</p>	26 et 27 sept 2024 au PJJ à Bordeaux	<b>300 €</b>	6 945 €

**Approbation des demandes de subvention par le conseil.**

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT DU 12 JUILLET 2024

### Présent.e.s et représenté.e.s :

- Directeur de l'école doctorale : M. RADÉ
- Directrice adjointe de l'école doctorale : Mme PONTTHOREAU
- Représentant.e.s des unités de recherche : M. AUZERO (P), Mme BONIS, Mme CASTAING (représente M. NIQUEGE), Mme GERVIÉ (représente M. HOURQUEBIE), Mme GOUTTENOIRE (représente M. BLOCH), Mme GUERLAIN (représente M. LAURENT), M. MARIE, Mme SAUTONIE-LAGUIONIE
- Personnalités extérieures : M. DEREPA (P), Mme FAYET (P), M. HANSENNE, Mme HUSSON-ROCHCONGAR (P)
- Représentantes BIATSS : Mmes BERGEROT (P) et HUBERT
- Représentant des doctorant.e.s : M. JANIN

### 1. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2024

### 2. Attribution des contrats doctoraux 2024

L'école doctorale a été dotée de treize contrats doctoraux MESRI.

Six contrats doctoraux ont été attribués à l'établissement au titre de la résorption de la précarité en SHS : trois pour l'ED Droit, 2 pour l'ED SP2 et 1 pour l'ED EES.

Ces doctorants se verront proposer une mission complémentaire d'enseignement car l'usage veut que les doctorants sous contrat doctoral soient vivement incités à effectuer des travaux dirigés.

1	BLONDIAU Eléonore	COMPTRASEC	PORTA Jérôme	Le juste salaire : étude comparée des salaires minimaux français et britanniques
2	BORNET Théotime	CERCCLÉ	HOURQUEBIE Fabrice	Liberté d'information et médias - La liberté des médias saisie par le juge constitutionnel
3	CARDONNE Julien	IRM	CAZALS Géraldine	Terra nullius. Approche historique de la pensée et des pratiques d'appropriation aux époques moderne et contemporaine
4	COUDRY Camille	ISCJ	BERGEAUD WETTERWALD A.	La complexité en droit processuel
5	DEVAL Etienne	ILD	PARIENTE Alain	Les collectivités locales et le financement de la transition écologique : approche de droit public
6	DUBOURG Chloé	CERCCLÉ	SENAC Charles-Edouard	La destitution des parlementaires
7	GARCIARENA Marie	IRDAP	DROUOT Guillaume	Les devoirs du propriétaire
8	GIVOIS Elsa	COMPTRASEC	PETIT François	La transparence dans les relations de travail
9	GUAIS Olivia	CRDEI	MARIE Alexis	Les programmes de réinstallation des réfugiés dans l'Union européenne et au Canada : Une analyse comparative
10	GUÉNAND Paul	IRM	PAOLETTI Marion	Les naturalistes et l'aménagement du territoire : logiques conflictuelles de l'objectif ZAN

11	RAKRAKI Mohammed	CRDEI	DUBOS Olivier	La prise en considération en droit administratif européen. Etude de droit économique et financier
12	SANCHEZ Robin	ISCJ	BONIS Evelyne	Les courtes peines d'emprisonnement : contribution à l'analyse économique du droit
13	VILLEMONTAIX Lucas	IRDAP	ROBINE David	La fraude en droit des entreprises en difficulté

### Adoption de la liste des candidats au contrat doctoral par le conseil.

3. **Demande HDR** : avis favorable du conseil à la demande HDR de Mme Pauline Gervier.

### 4. Bilan des CSI

Au mois d'avril, le collège des écoles doctorales a mis en œuvre une nouvelle procédure CSI avec un rapport harmonisé pour les huit écoles doctorales. Cette procédure a été mise en place à la suite des difficultés rencontrées avec la procédure de contestation des avis défavorables devant la commission recherche. La commission recherche doit avoir les mêmes informations pour les huit ED.

Cette procédure doit être améliorée et M. Radé s'engage à faire remonter les remarques du conseil au CED. Bilan en chiffres pour un total de 285 doctorants : 223 avis favorables, 9 avis réservés, 2 avis défavorables, 4 doctorants sans nouvelle et sans CSI, 10 abandons, 25 soutenances prévues d'ici la fin de l'année 2024 et 12 soutenances depuis le début de l'année.

### 5. Adoption d'une position de principe sur les modifications de titre de thèse en pur droit étranger

Cette question est à l'ordre du jour suite à une demande de modification en cours de thèse sur un sujet initialement de droit comparé et qui devient une thèse de droit national étranger sans aucun lien avec le droit français ni avec le droit international ou les institutions nationales, sans cotutelle et sans codirection.

Est-ce que le critère ne pourrait pas être d'introduire une codirection ou cotutelle avec un collègue de la spécialité ?

Afin que le directeur de l'école doctorale ne prenne pas la décision seul, ce qui est le cas actuellement, M. Radé estime nécessaire de procéduraliser la validation des modifications en cours de thèse qui posent problème, et s'engage à se référer à l'avis du bureau de l'école doctorale.

La discussion se poursuivra au cours de l'année universitaire prochaine.

### 6. Adoption d'une position de principe sur l'ouverture d'une formation subordonnée à un nombre d'inscriptions minimum de cinq doctorants

Cette mesure sera inscrite dans le règlement intérieur de l'école doctorale.

### 7. Demandes de subvention

Demandeur	Motif de la demande	Date et lieu	Montant demandé	Montant accordé par l'UR ou coût de la manifestation pour l'UR
MORISSET Raphaël  IRM	<p><b>Congrès de l'association française de science politique (AFSP)</b> Objectif : réalisation d'une communication au sein du groupe de recherche « Démocraties, autoritarismes, illibéralismes » (DAI).</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>L'illibéralisme, aboutissement ou lendemain du néolibéralisme ?</i> » <u>Directeur de thèse</u> : P. Troude-Chastenet <u>Communication</u> « <i>Les impensés de l'illibéralisme : une approche diachronique des utilisations d'une notion source de confusions</i> »</p>	1 au 4 juillet 2024 à Grenoble	265 €	265 €

<p><b>NABAT Yoann</b></p> <p><b>Docteur 2023</b></p> <p><b>Prix de thèse 2024 de l'ED Droit</b></p> <p><b>ISCJ</b></p>	<p><b>Troisièmes rencontres de la Société française pour la philosophie et la théorie politique</b></p> <p><u>Objectif</u> : rencontres interdisciplinaires autour du thème « Droit et justice au XXI<sup>e</sup> siècle ». Cette mission est essentielle pour valoriser et diffuser mon travail de thèse, mais aussi poursuivre une réflexion pleinement pluridisciplinaire amorcée dans la thèse et encore en cours.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Fichiers de police et de justice et libertés fondamentales (soutenue en juin 2023)</i> »</p> <p><u>Directrice de thèse</u> : V. Peltier</p> <p><u>Communication</u> « <i>L'acceptation des nouveaux dispositifs de surveillance</i> »</p>	<p>26-27 septembre 2024 à l'université de Strasbourg</p>	<p>200 €</p>	<p>200 €</p>
<p><b>THIOUNE Abou</b></p> <p><b>En cotutelle avec l'université de Dakar</b></p> <p><b>ISCJ</b></p>	<p><b>Séjour de recherche</b></p> <p><u>Objectif</u> : approfondir mes recherches dans le cadre du droit comparé. Réaliser des recherches complémentaires pour étoffer et actualiser la bibliographie ainsi que de procéder à des entretiens avec des acteurs de la justice pénale spécialisés dans la lutte contre le terrorisme.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>La justice pénale du terrorisme : l'exemple de la France et du Sénégal</i> »</p> <p><u>Direction de thèse</u> : T. Herran et Y. Bodian</p>	<p>10 juin au 20 juillet 2024 au Sénégal</p>	<p>150 €</p>	<p>150 €</p>
<p><b>COMPTRASEC</b></p>	<p><b>Séminaire international de droit social comparé France-Québec</b></p> <p>Organisé en alternance entre l'université Laval et l'UB, ce séminaire bisannuel rassemble des chercheurs de divers horizons pour échanger sur des thèmes comparatifs liés au travail et à l'emploi, tout en offrant aux étudiants des cycles supérieurs une expérience d'analyse comparative. Le thème de cette deuxième édition porte sur « Les politiques de l'emploi au défi de l'âge ».</p> <p><u>Communications de</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A. Chaubeyre « <i>La discrimination fondée sur l'âge</i> »</li> <li>- P. Fleury « <i>L'accès à l'emploi des seniors après la réforme des retraites</i> »</li> <li>- T. Trévidic « <i>L'âge des travailleurs, fondement arbitraire des politiques pour leur santé</i> »</li> <li>- D. Vandaële « <i>Cumul emploi retraite</i> »</li> </ul>	<p>1 au 4 octobre 2024 à l'université Laval à Québec</p>	<p>1 200 € (400€ x 4)</p>	<p>4 772 €</p>
<p><b>IRDAP</b></p>	<p><b>Colloque L'influence commerciale</b></p> <p>Ce colloque a notamment pour objectif de montrer aux étudiants en apprentissage de la mention « Droit des affaires », le contenu et les implications de la loi du 9 juin 2023 visant à encadrer l'activité des influenceurs sur les réseaux sociaux.</p> <p><u>Intervenants</u> : F. Deboissy, B. Freleteau-Chaibrassou, R. Raffray, L. Sautonie-Laguionie, H. Skrzypniak et autres.</p> <p><u>Communication</u> de A. Badjeck « <i>La détermination de l'influence commerciale : approche de droit comparé</i> »</p>	<p>10 octobre 2024 au PJJ</p>	<p>300 €</p>	<p>5 760 €</p>

### Adoption des demandes de subvention par le conseil de l'école doctorale.

#### 8. Questions diverses

- Augmentations :
  - des frais d'inscription : 391€ (+11€ par rapport à l'année dernière),
  - de CVEC 103€ (+3€).
- Election des doctorants du 8 au 15 juillet (vote dématérialisé via ADUM)
- Introduction d'une codirection en cours de thèse : La demande de codirection de thèse devra être effectuée dans un délai de deux ans, sauf circonstances particulières. Cette mesure sera inscrite dans le règlement intérieur de l'école doctorale.

## Ecole doctorale Droit

# RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT DU 17 OCTOBRE 2024

### Présent.e.s et représenté.e.s :

- Directeur de l'école doctorale : M. RADÉ
- Directrice adjointe de l'école doctorale : Mme PONTTHOREAU
- Représentant.e.s des unités de recherche : M. AUZERO, Mme BONIS, Mme CASTAING (représente M. NIQUEGE), M. HOURQUEBIE, M. BLOCH, Mme GUERLAIN (représente M. LAURENT), M. MARIE, Mme SAUTONIE-LAGUIONIE
- Personnalités extérieures : M. DEREPAAS, Mme FAYET
- Représentantes BIATSS : Mmes BERGEROT et HUBERT (P)
- Représentant des doctorant.e.s : Mme DOLOU, M. DUTREUIL-LAGARDE, M. KIRILLIN, M. M'PIGA NKOUOMI

**Excusé.e.s :** M. HANSENNE, Mme HUSSON-ROCHCONGAR

### 1. Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2024

### 2. Demandes ADT et HDR

- avis favorable du conseil à la demande ADT de M. Flavier.
- avis favorable du conseil à la demande HDR de Mme Maury.

### 3. Point d'information sur la rentrée 2024-25

Les effectifs	2022-23	2023-24	2024-25
Total doctorants	284	280	226
Inscriptions 1 <sup>ère</sup> année	33	39	25 (14 CD)
Arrêts (+ avis déf ED)	23	36	

Français et étrangers	Inscrits	Femme	Homme
Français	148	84	64
Etrangers	78	21	57

25 ans	l'âge moyen des doctorants inscrits en 1 <sup>ère</sup> année
30 ans	la moyenne d'âge des doctorants de l'ED
22 ans	le doctorant le plus jeune
89 ans	le doctorant le plus âgé

Effectifs par unité de recherche			
Spécialités	Unité de recherche	Inscrits 2023-24	Inscrits 2024-25
Droit privé 120 doct en 2024-25	CERFAPS	19	10
	COMPTRASEC	20	13
	IRDAP	60	50

	ISCJ	44	38
Droit public 83 doct	CERCCELE	28	23
	CRDEI	56	48
	ILD	28	21
Histoire du droit 12 doct	IRM-CAHD	12	12
Science politique 11 doc	IRM-CMRP	11	11

Cotutelles			
Europe	Afrique du nord	Afrique subsaharienne	Amérique du nord
<b>5</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>13</b>
Lituanie	Tunisie	Congo (rdc)	Canada
Pays-Bas x 2		Côte d'Ivoire	
République Tchèque		Sénégal x 2	
Roumanie		Madagascar	

Soutenances	Soutenances	Femme	Homme	Durée de thèse
2022	38	17	21	78 mois (6,5 ans)
2023	28	14	13	73 mois (6 ans)
<b>2024</b>	36	18	18	76 mois (6,3 ans)

#### 4. Modification du règlement intérieur (codirection, cotutelle, formation, CSI et HDR) + niveau linguistique B2/C1

**Codirection** : la demande de codirection de thèse devra être effectuée dans un délai de deux ans, sauf circonstances particulières.

**Cotutelle** : une convention de cotutelle est établie entre les parties pour coordonner le dispositif dès la première année de doctorat dans les deux universités.

**Formation** : l'ouverture d'une formation est conditionnée à un minimum de cinq doctorants inscrits.

**Renouvellement annuel de l'inscription** : le calendrier des réinscriptions est défini chaque année par le chef d'établissement, sur proposition du collège des écoles doctorales.

Lorsque la direction de la thèse est défavorable à la réinscription en thèse et que la direction de l'école doctorale envisage de ne pas proposer cette réinscription, l'école doctorale en informe le doctorant par un courrier adressé en recommandé avec demande d'avis de réception ainsi que par mail. Ce courrier comprend l'avis motivé de la direction de la thèse et mentionne la possibilité de saisir la commission recherche du conseil académique dans un délai de 15 jours pour obtenir un second avis, selon les modalités fixées par le collège des écoles doctorales. Lorsqu'à l'expiration de ce délai le doctorant n'a pas valablement saisi la commission recherche, ou après l'avis rendu par la commission recherche lorsque celle-ci a été valablement saisie, la direction de l'école doctorale prend sa décision de proposer ou non la réinscription.

**Comité de suivi individuel** : Les doctorants qui soutiennent leur thèse avant le 31 décembre de leur dernière année d'inscription ne se réinscrivent pas en thèse et n'ont pas à organiser de comité avant de soutenir leur thèse.

Le directeur de l'école doctorale peut autoriser la tenue de comités en dehors de cette période, sur demande motivée du doctorant, notamment lorsque la soutenance de la thèse, prévue avant le 31 décembre, n'a pas pu avoir lieu et qu'une réinscription a été sollicitée pour une année supplémentaire.

Avant chaque entretien annuel, le doctorant transmet aux membres du comité de suivi, un rapport normé, identique aux huit écoles doctorales de l'université de Bordeaux.

L'avis formulé : favorable, défavorable ou réservé.

**ADT** : l'autorisation d'inscription à l'HDR vaut l'attribution d'ADT (dont le niveau d'exigence est inférieur), si cette dernière n'a pas déjà été attribuée à la candidate ou au candidat, et permet donc de commencer à encadrer une doctorante ou un doctorant.

**HDR** : Le dossier de candidature doit comporter *un CV détaillé, la copie des diplômes, la liste des publications ou dossier de travaux, une synthèse de l'activité scientifique (4 pages maximum)*.  
*La soutenance doit être déclarée au minimum 8 semaines avant la date de soutenance. Ce délai doit tenir compte des périodes de fermetures de l'établissement (4 semaines au mois d'août, 2 semaines au mois de décembre). Les documents seront adressés au jury au moins 6 semaines avant la soutenance. Les rapporteurs devront rendre leur rapport au moins 2 semaines avant la soutenance. Le diplôme d'habilitation à diriger des recherches sera délivré après la soutenance.*

### Approbation des modifications du règlement intérieur par le conseil.

#### ➤ Niveau linguistique de l'école doctorale

Face aux difficultés de certains doctorants non francophones sur les plans scientifique et rédactionnel, l'école doctorale s'interroge sur la possibilité d'exiger un niveau linguistique de type B2 (niveau avancé, correspondant à une licence bilingue) ou C1 (niveau expert) pour garantir un niveau de français suffisant. Après un temps d'échange, le conseil poursuivra la réflexion lors d'un prochain conseil.

## 5. Demande de subvention

Demandeur	Motif de la demande	Date et lieu	Montant demandé	Montant accordé par l'UR
MILLON Maxime  CERCACLE	<p><b>Séjour de recherche à Dublin</b></p> <p><u>Objectif</u> : L'ambassade de France en Irlande m'a confié la charge d'organiser une journée du droit sur la thématique de l'État de droit et de la démocratie. Il s'agit d'une manifestation scientifique et pédagogique soutenue par le Ministère des Affaires étrangères. Le Doyen de la Sutherland School of Law, le professeur Laurent Pech, associé au professeur Marie-Luce Paris, m'ont confié des charges d'enseignement (cours magistraux) en french constitutional law et french administrative law.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Les assemblées citoyennes. Étude comparée de la démocratie délibérative franco-irlandaise</i> »  <u>Direction de thèse</u> : MC Ponthoreau et CE Sénac</p> <p><u>Communication</u> « <i>Soirée du droit : État de droit et démocratie en France et en Irlande</i> »</p>	7 au 10 octobre 2024 à Dublin	300 €	300 €

### Approbation de la demande de subvention par le conseil.

## 6. Questions diverses

- Renouvellement du bureau :
  - M. Radé et Mme Ponthoreau sont membres en tant que directeur et directrice-adjointe de l'ED,
  - Mme Laëtitia Guerlain renouvelle sa présence,
  - M. Alexis Marie succède à M. Gaël Piette,
  - Les doctorants donneront leur réponse après en avoir discuté entre eux.
- Frais d'impression de thèse sont pris en charge par les UR qui sont destinataires des crédits de recherche versés par l'université au département de recherche.
- Réunion de rentrée avec les primo-entrants le 21 novembre à 14 heures.
- Rentrée solennelle de l'école doctorale le 21 novembre à 17h30. Comme l'année dernière, elle est commune à la rentrée de la faculté de droit.